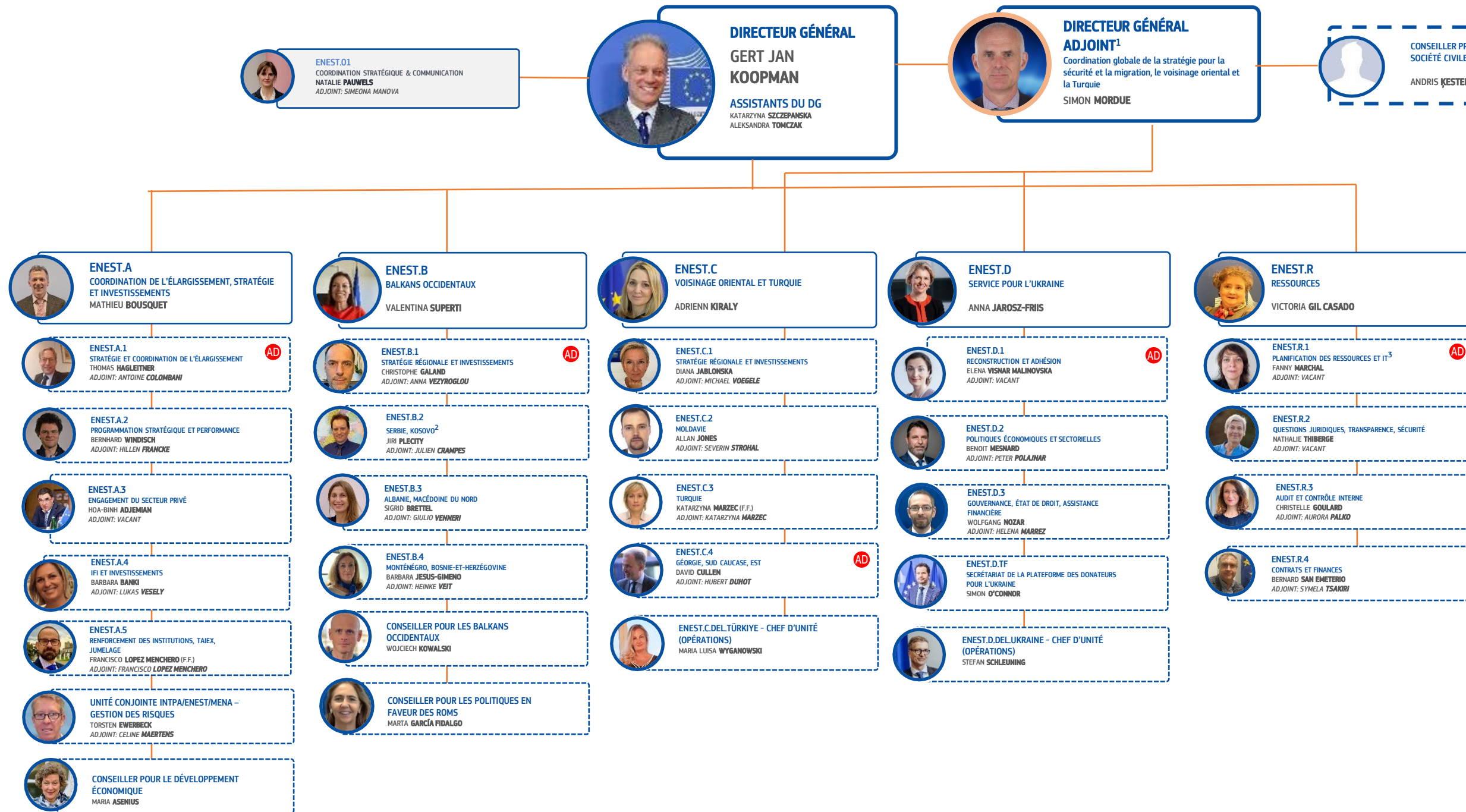




AD ADJOINT DU DIRECTEUR

¹ CETTE FONCTION INCLUT UNE LIGNE HIÉRARCHIQUE FONCTIONNELLE DIRECTE SPÉCIFIQUE AUPRÈS DE LA PRÉSIDENTE EN CE QUI CONCERNE LES RESPONSABILITÉS LIÉES AU SERVICE POUR L'UKRAINE

² CETTE DÉSIGNATION EST SANS PRÉJUDICE DES POSITIONS SUR LE STATUT ET EST CONFORME À LA RÉSOLUTION 1244 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, AINSI QU'À L'AVIS DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE SUR LA DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DU KOSOVO

³ LE HR CORRESPONDENT A UNE LIGNE HIÉRARCHIQUE FONCTIONNELLE DIRECTE AUPRÈS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL